Communauté métropolitaine de Québec

BILAN 2007

Plan de gestion des **matières résiduelles**

de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord

SBN 978-2-9809797-7-4
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1 **La mise en contexte** 5

2 **Les objectifs du *Bilan 2007*** 6

3 **Le bilan des mesures prévues au PGMR** 6

3.1 L'état d'avancement des mesures 6

3.2 Les principales réalisations 8

3.2.1 Les nouveaux services municipaux mis en place 8
3.2.2 Les comités de suivi 10
3.2.3 La communication et la sensibilisation 11

4 **Le bilan quantifié de la gestion des matières résiduelles** 13

5 **Les coûts de gestion des matières résiduelles** 16

6 **Les projets et objectifs pour l'année 2009** 17

CONCLUSION 19

ANNEXE 20

BILAN 2007


RECYCLAGE - COMPOSTAGE - TRANSPORT - COLLECTE - RÉCUPÉRATION - RÉEMPLOI
EFFET DE SERRE - MATIÈRES ORGANIQUES - RÉDUCTION - RÉEMPLOI
ALLAGE - GAZ À EFFET DE SERRE - RÉDUCTION - TRANSPORT - COLLECTE
OCENTRES - CONSOMMATION - RÉCUPÉRATION
TIÈRES ORGANIQUES

INTRODUCTION

Le *Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord* a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil de la Communauté (CMQ) le 16 décembre 2004. Approuvé par le gouvernement du Québec, il est entré en vigueur en avril 2005. Ce Plan (PGMR) prévoit la production annuelle d'un bilan de la gestion des matières résiduelles pour le territoire de la CMQ Rive-Nord.

Cette première édition du bilan vise à mesurer l'évolution de la région vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Après avoir tracé le portrait du contexte régional (chapitre 1) et présenté les objectifs du *Bilan 2007* (chapitre 2), le présent texte fait état des principales mesures prévues au PGMR et de leur état d'avancement au 31 décembre 2007 (chapitre 3). Le bilan quantifié de la valorisation des matières résiduelles pour chacune des composantes de la CMQ Rive-Nord (chapitre 4) ainsi qu'un résumé des coûts engendrés par les diverses mesures mises de l'avant par les municipalités du territoire (chapitre 5) suivent. Enfin, les mesures devant être implantées au cours de l'année 2009 sont présentées au chapitre 6.

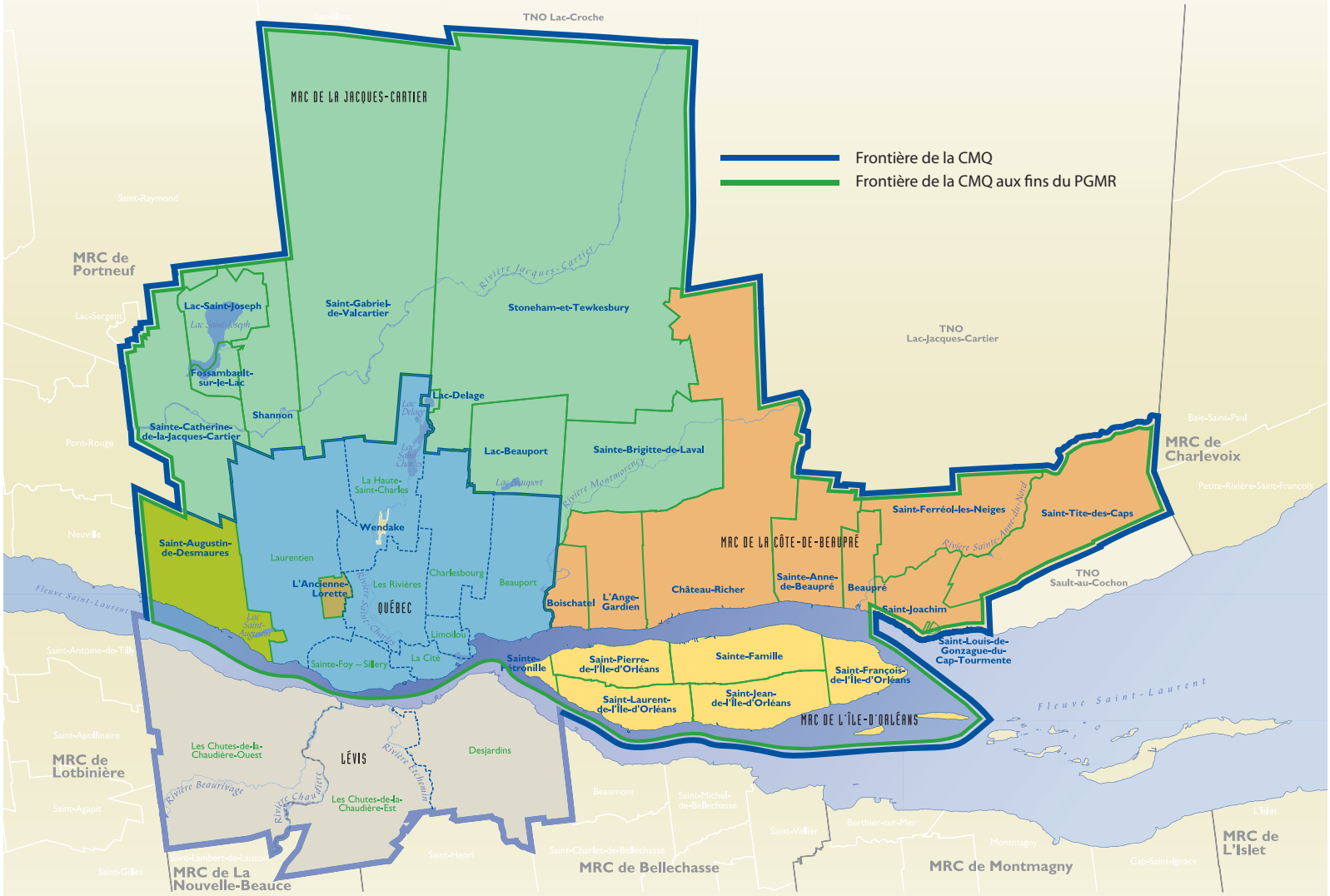
Le Bilan 2007 s'avère un outil de travail essentiel à la mise en œuvre du PGMR de la CMQ Rive-Nord, particulièrement dans un contexte où la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* arrive bientôt à échéance. Sa réalisation a été rendue possible grâce à la participation active des membres de la commission Environnement[1] et du comité technique PGMR[2] de la CMQ.



[1] Messieurs Raymond Dion, vice-président de la commission et membre du comité exécutif de la Ville de Québec, Guy Perreault, conseiller à la Ville de Québec, François Picard, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec (2007) et Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île d'Orléans.

[2] Mesdames Anne-Marie Cantin, conseillère en environnement à la CMQ, Karine Cantin, chargée de projet en gestion des matières résiduelles pour les MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île d'Orléans et Michelle Goyer, coordonnatrice au PGMR pour la Ville de Québec ainsi que monsieur Benoît Delisle, directeur de la division gestion des matières résiduelles à la Ville de Québec.

TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC



1 LA MISE EN CONTEXTE

Le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec comprend 28 municipalités, à savoir Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures (l'agglomération de Québec), Lévis, de même que les 24 municipalités comprises sur le territoire des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans. Lévis ayant son propre PGMR, l'actuel Bilan 2007 ne traite que du territoire de la CMQ Rive-Nord (27 municipalités).

Près de 590 000 personnes vivaient sur ce territoire en 2007, soit 2 % de plus qu'au cours de l'année de référence du PGMR de la CMQ Rive-Nord (2002). Cette population est répartie dans environ 273 000 logements, avec des densités qui varient considérablement entre les portions urbanisées et rurales du territoire.

En ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles, la CMQ est responsable de la planification, du suivi et de la coordination de la mise en œuvre du PGMR. Ce sont les municipalités qui possèdent la responsabilité de la mise en œuvre du *Plan*. Certaines ont délégué en partie ou en totalité cette responsabilité à leur MRC, comme à L'Île-d'Orléans ou dans la Côte-de-Beaupré (recyclage), ou encore à une régie, comme dans le cas des quatre municipalités situées dans la portion ouest de la MRC de La Jacques-Cartier (Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon) qui se sont associées à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

La plupart des municipalités de la CMQ Rive-Nord utilisent des équipements en commun pour traiter leurs matières résiduelles. La Ville de Québec est propriétaire des principaux équipements de traitement que sont l'incinérateur, le lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Saint-Joachim (Côte-de-Beaupré) et le centre de tri de matières recyclables situé sur son territoire. D'autres équipements, tels le LET de Neuville, le centre de tri Véolia situé à Québec et le centre de compostage Les Composts du Québec de l'entreprise GSI situé à Saint-Henri-de-Lévis, sont également utilisés par les municipalités de la CMQ. Huit écocentres servant principalement à recevoir les encombrants, les matériaux secs et les résidus domestiques dangereux (RDD) sont actuellement en opération sur le territoire de la CMQ Rive-Nord.

Enfin, plus de 200 organismes ou commerces sont également actifs dans le secteur du réemploi. Selon une étude produite en 2005 par la Ville de Québec, environ 80 % des tonnages qui transitent par ces entreprises sont valorisés, ce qui réduit d'autant la quantité de matières destinées à l'élimination.



2 LES OBJECTIFS DU BILAN 2007

L'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige l'élaboration et l'application d'un programme de suivi et d'atteinte des objectifs du plan de gestion. Le PGMR de la CMQ Rive-Nord prévoit, dans sa section 8.1, la réalisation d'un rapport régional annuel de suivi du *Plan*. Ce rapport doit notamment comprendre les éléments suivants :

- Une vue d'ensemble des mesures et programmes implantés pendant l'année sur le territoire (chapitre 3);
- Le détail des rendements et des performances de chaque programme et l'état de progression vers chacun des objectifs du plan de gestion, et ce, en détaillant les rendements obtenus pour chacune des municipalités (chapitre 4). Au minimum, les rendements et performances suivants doivent être établis :
  - *Taux de rendement de la collecte sélective, en kilogramme par personne par an;*
  - *Taux annuel de mise en valeur des matières valorisables, par type de matière, en tenant compte des taux de rejets des infrastructures de valorisation, en pourcentage par rapport au total des matières valorisables disponibles;*
  - *Taux de participation à la collecte sélective et/ou à la collecte à trois voies, en termes de pourcentage de résidences participantes (au moins une semaine sur quatre) par rapport au total des résidences desservies;*
  - *Taux global de diversion des résidus (pourcentage de matières valorisées sur le total des résidus générés);*
- Les dépenses encourues par les organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (chapitre 5);
- Les projets, objectifs et budgets prévus pour l'année à venir (chapitre 6).

Le présent *Bilan* traite des mesures mises en place et des rendements obtenus pour les années 2005, 2006 et 2007. Les coûts ont pour leur part été compilés pour l'année 2007. Les taux de mise en valeur par type de matière ne sont pas disponibles, les centres de tri ne peuvant fournir ces données à la CMQ. De plus, les mécanismes de suivi nécessaires n'étant pas encore en place, le taux de participation aux différentes collectes n'était pas disponible pour les années 2005, 2006 et 2007.

3 LE BILAN DES MESURES PRÉVUES AU PGMR

3.1 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES

Le tableau 1 présente l'état d'avancement de l'ensemble des mesures prévues au PGMR de la CMQ Rive-Nord. Au 31 décembre 2007, sur un total de 38 mesures prévues à ce *Plan*, 12 sont réalisées, 17 sont en voie de l'être et 8 sont à venir. La révision quinquennale du PGMR n'est pour sa part prévue qu'en 2009. La plupart des mesures déjà instaurées l'ont été au cours des années 2006 et 2007, l'actuel PGMR n'étant entré en vigueur qu'en avril 2005.

TABLEAU 1

ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PRÉVUES AU PGMR DE LA CMQ RIVE-NORD

MESURES PRÉVUES	ÉCHÉANCIER PRÉVU	ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31-12-07
Réduction à la source		
Subventions aux composteurs domestiques et promotion de l'herbicyclage	En continu	En cours
Campagne sur la réduction à la source	En continu	Réalisé
Mise en valeur des matières recyclables		
Préparation des devis de référence pour la collecte	2004	Réalisé
Augmentation de la capacité au centre de tri	2005	Réalisé
Achat de bacs roulants + implantation d'une nouvelle méthode de collecte	2005 à 2008	En cours
Étude pour sélectionner les ICI qui seront desservis par la collecte municipale	2005	En cours
Mise en valeur des matières putrescibles		
Extension de la collecte des résidus verts sur tout le territoire urbanisé	2005	En cours
Préparation du devis de référence pour la collecte à 3 voies*	2004	À venir
Étude de sélection des secteurs pour implantation préliminaire de la collecte à 3 voies**	2005	Réalisé
Implantation préliminaire dans les secteurs unifamiliaux, 2 à 5 logements et ICI sélectionnés**	2005-2006	Réalisé
Implantation complète dans les secteurs unifamiliaux et ICI sélectionnés	2007	À venir
Implantation complète dans les unités de 2 à 5 logements	2008	À venir
Implantation complète dans le secteur des multilogements	2009 et +	À venir
Études : sélection du mode de gestion du centre de compostage et marché pour le compost	2004	Réalisé
Sélection de la technologie de compostage et localisation du centre de compostage	2005	En cours
Ingénierie, construction et mise en service du centre régional de compostage	2006-2007	À venir
Mise en valeur des encombrants, textiles et matériaux secs d'origine domestique		
Mise en œuvre de la table de travail sur le financement des entreprises d'économie sociale	2004-2005	En cours
Implantation de 11 écocentres	2005-2006	En cours
Récupération des RDD		
Implantation des dépôts de RDD dans les écocentres	2005-2006	En cours
Élimination des ordures		
Études et travaux de modernisation de l'incinérateur	En continu	Réalisé
Aménagement des cellules du LET de la Ville de Québec à Saint-Joachim	En continu	Réalisé
Essais de réduction de fréquence de collecte des ordures lorsqu'il y a une collecte à 3 voies	2005-2006	En cours
Mise en œuvre des comités de vigilance au LET et à l'incinérateur	2004-2005	Réalisé
Création d'un fonds pour le comité de vigilance de l'incinérateur d'un million de dollars afin d'améliorer l'intégration de l'incinérateur dans le milieu urbain	En continu	À venir
Gestion des boues		
Étude sur le mode de réception des boues de fosses septiques qui s'ajouteront aux boues de la Ville de Québec	2005	Réalisé
Préparation du devis de référence pour la collecte des boues de fosses septiques	2005	Réalisé
Implantation de la collecte municipale des boues de fosses septiques	2006-2007	En cours
Implantation de la valorisation d'une partie des boues séchées et déshydratées	2006-2007	En cours
Politiques municipales		
Préparation et adoption des politiques municipales internes en lien avec la gestion des matières résiduelles	2005	En cours
Réglementation		
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les RDD aux ordures	2007	En cours
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les matières recyclables aux ordures	2006-2007	À venir
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les résidus verts aux ordures	2007	En cours
Suivi et bilans		
Développement d'indicateurs de réduction à la source	2005	À venir
Développement et implantation du système de suivi du *Bilan*	2005	En cours
Production des bilans annuels	En continu	En cours
Révision quinquennale du PGMR	2009	
Mise en place du Comité communautaire de suivi du *Bilan*	2005	Réalisé
Plan de communication		
Information, sensibilisation et éducation	En continu	En cours

** Les devis ne peuvent être produits avant la sélection du mode de collecte et de valorisation.*

*** Il s'agit ici des projets pilotes de collecte à 3 voies mis en place par les municipalités.*

3.2 LES PRINCIPALES RÉALISATIONS

3.2.1 Les nouveaux services municipaux mis en place

Depuis l'entrée en vigueur du PGMR, les municipalités ont développé de nombreux services désormais offerts aux citoyens dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Leur mise en place a évidemment permis de détourner de l'enfouissement ou de l'incinération certaines quantités de matières. Le bilan quantifié sera l'objet du chapitre 4.

Matières recyclables

La filière des matières recyclables a connu d'importantes avancées depuis la mise en place du PGMR. Toutes les municipalités du territoire desservent désormais leurs citoyens par une collecte sélective. En 2002, les quantités ainsi collectées dépassaient les 27 000 tonnes. En 2007, elles totalisaient 50 000 tonnes (graphique 1). Le PGMR prévoyait pour sa part que 60 000 tonnes de matières seraient traitées par le centre de tri en 2008.

En plus de l'implantation de la collecte sélective, les municipalités ont procédé à la distribution de bacs de grande capacité (365 litres). Ce changement touche l'ensemble du territoire, dans la mesure cependant où il était possible d'implanter de tels bacs dans certains secteurs à haute densité. Cette mesure a permis d'augmenter significativement les quantités de matières recyclées. Il est généralement estimé que le passage du bac de 65 litres au bac de 365 litres permet de collecter 40 % plus de matières recyclables.

La Ville de Québec a également entamé l'optimisation de son centre de tri de manière à pouvoir traiter les nouvelles quantités de matières attendues suite à la mise en place des différentes mesures évoquées précédemment. Des ententes avec plusieurs municipalités environnantes ont également été signées afin de permettre à la Ville de Québec d'offrir à ces dernières le service de tri des matières recyclables.

La mise en place de nouvelles mesures sera cependant nécessaire afin que la région atteigne les objectifs de mise en valeur qu'elle s'est fixée dans le *Plan*. Des citoyens ne possèdent toujours pas de contenants pour la récupération, principalement sur le territoire de l'agglomération de Québec où 478 000 habitants sur 530 174 sont néanmoins desservis. De plus, des solutions devront être développées pour desservir les logements ayant peu d'espace pour disposer un contenant de récupération. Enfin, le PGMR prévoit l'évaluation du taux de participation et de satisfaction des citoyens aux services municipaux. Une étude sur ces paramètres permettrait sans doute d'optimiser et d'augmenter la collecte sélective.

Matières organiques

Dans la filière des matières organiques, les actions municipales ont à la fois permis d'appuyer le compostage domestique et communautaire et de développer des collectes spécifiques à ces matières.

De multiples formations sur le compostage domestique ont été organisées par la plupart des municipalités de la région métropolitaine. Environ 35 formations par année sont tenues sur l'ensemble du territoire. En parallèle, des subventions pour l'achat de composteurs domestiques sont offertes aux citoyens par certaines municipalités. En 2007, plus de 1 500 composteurs ont soit été distribués par le biais des organisations municipales ou encore financés en partie par les municipalités. Ces mesures ont eu un impact important sur la réduction à la source de même que sur l'évolution des perceptions à l'égard du compostage domestique.

Des collectes de résidus verts et de résidus de table sont également prévues au PGMR pour les secteurs urbanisés. Les municipalités ont



toutes mis en place des collectes ciblant un ou plusieurs types de résidus verts : sapins de Noël, feuilles d'automne, collectes hebdomadaires de l'ensemble des résidus verts durant l'été... Plus de 22 000 tonnes ont ainsi été collectées en 2007 sur le territoire de la CMQ Rive-Nord.

Plusieurs analyses portant sur la valorisation des matières putrescibles ont également été réalisées. Elles ont à la fois confirmé les quantités de matières disponibles pour valorisation, la faisabilité d'implanter un équipement de traitement des matières organiques ainsi que le potentiel de commercialisation du compost produit. Une visite terrain en Ontario a permis aux élus et aux administrations municipales de se familiariser avec certains procédés de traitement utilisés dans cette province.

Un projet-pilote visant à favoriser la participation des citoyens, à maximiser la qualité des matières collectées et à minimiser les coûts de collecte a été entrepris en 2007. La phase 1 de ce dernier touche 2 800 foyers répartis dans quatre arrondissements de la ville de Québec. La phase 2, qui a débuté en juin 2008, s'attarde spécifiquement aux territoires des MRC La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré et L'Île-d'Orléans et touche 585 ménages des municipalités de Lac-Delage, Lac-Beauport et Beaupré. Un site expérimental de traitement a également été aménagé en juin 2008 dans cette dernière municipalité afin de recevoir les résidus organiques provenant des trois municipalités. Ce nouveau site permettra entre autres de mesurer avec précision les quantités acheminées et d'analyser la qualité des matières reçues. La phase 1 du projet-pilote sera complétée à la fin de l'année 2008; la phase 2 s'étendra jusqu'à l'automne 2009.

Les résultats obtenus permettront entre autres de préciser le mode de collecte à retenir, le type de contenant à favoriser en fonction du territoire couvert ainsi que la sorte de traitement à privilégier. Les citoyens directement impliqués dans ce projet-pilote reçoivent régulièrement de l'information, ce qui contribue à améliorer leur perception à l'égard de la valorisation des matières organiques.

Boues de fosses septiques

Le PGMR prévoit des mesures spécifiques pour favoriser la valorisation des boues provenant des fosses septiques et des usines de traitement des eaux usées municipales. Toutes ces boues doivent être valorisées si elles en ont le potentiel. Les municipalités doivent de plus prendre en charge la vidange des fosses septiques de leurs citoyens. Il est également prévu au PGMR que les boues municipales ainsi que celles provenant des fosses septiques devraient d'abord être acheminées à l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Québec pour ensuite être séchées à l'incinérateur, puis valorisées.

Au 31 décembre 2007, la prise en charge de la vidange des fosses septiques était réalisée par neuf municipalités. En plus de favoriser la valorisation des boues, cette prise en charge permet de contrôler l'état des fosses septiques. Les entrepreneurs chargés de la collecte des boues peuvent utiliser les installations situées à proximité de l'incinérateur et appartenant à la Ville de Québec.

Des recherches se poursuivent toujours afin de trouver des débouchés pour les 19 500 tonnes de boues séchées issues de l'usine de traitement. Actuellement, elles sont acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec.

Encombrants, matériaux secs et RDD

Avant l'entrée en vigueur du PGMR, les municipalités collectaient les encombrants et les matériaux secs environ deux fois par année, parfois plus fréquemment sur demande des citoyens. Certaines le faisaient à même la collecte régulière des ordures. Ces résidus étaient alors systématiquement destinés à l'enfouissement.

Depuis l'implantation, sur le territoire de la CMQ, d'entreprises spécialisées dans la gestion des matières ayant un potentiel de valorisation, certaines municipalités ont redirigé leurs collectes de « monstres » vers ces entreprises.



Photographie : Karine Cantin

Une récupération importante de ces matières est également réalisée par les écocentres. Huit sont actuellement en opération sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, soit sept à Québec et un à Stoneham. Au total, onze sont prévus au PGMR. Les encombrants, les matériaux secs et les RDD y sont récupérés. Les écocentres sont généralement dotés de bacs de récupération pour les peintures et les huiles, bacs fournis par un programme provincial géré par Peintures récupérées. Bien que ce ne soit pas toutes les municipalités qui possèdent des écocentres, onze d'entre elles disposent de dépôts pour la récupération des peintures et dix pour la récupération des huiles. Certaines municipalités encouragent également la récupération des RDD par des collectes ponctuelles ou des journées dédiées à la valorisation de ces résidus.

3.2.2 Les comités de suivi

Afin d'assurer un suivi régulier de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, divers mécanismes de surveillance sont prévus au PGMR ainsi que dans la réglementation provinciale. Des comités de vigilance devaient ainsi être mis sur pied pour les infrastructures d'élimination que sont l'incinérateur et le lieu d'enfouissement technique. De plus, lors de l'élaboration du PGMR, un comité communautaire de suivi de la mise en œuvre du *Plan* a été incorporé aux mesures.

Ce comité communautaire de suivi du PGMR a été mis sur pied en 2007. Il est composé de membres provenant des mondes municipal, économique, social et environnemental. Il a pour objectifs principaux d'informer les intervenants régionaux sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du *Plan* et de faire des recommandations aux municipalités et aux membres de la commission Environnement de la Communauté métropolitaine de Québec. La première rencontre des membres de ce comité s'est tenue le 14 juin 2007. Depuis, cinq rencontres se sont déroulées.

De son côté, la Ville de Québec soutient deux comités de vigilance pour ses équipements de traitement. Les réunions des comités de l'incinérateur et du lieu d'enfouissement technique se déroulent à un rythme de quatre à cinq par année. La composition des comités est décrite par règlement afin de garantir la représentativité des divers groupes impliqués. Ces comités permettent aux intervenants du milieu de prendre connaissance des opérations et des performances des équipements majeurs de la Ville de Québec et de s'assurer de la conformité de la gestion des matières résiduelles en

vertu des lois et règlements. Deux sites Internet diffusent l'information provenant de ces comités et assurent ainsi un processus de transparence auprès des citoyens.

3.2.3 La communication et la sensibilisation

En plus des opérations sur le terrain, la sensibilisation, l'information et l'éducation sont des actions essentielles à la mise en œuvre du PGMR. Les activités de communication sur la gestion des matières résiduelles sont réalisées soit par les municipalités, les MRC ou la CMQ.

Campagnes locales d'information

Tel que prévu au PGMR, il appartient aux villes et municipalités du territoire d'assurer l'implantation des différents services liés à la gestion des matières résiduelles et d'en faire la promotion. Graduellement, les municipalités ont ainsi implanté divers programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec les services offerts. Ces campagnes locales favorisent l'acceptabilité sociale des mesures mises en place et la participation des citoyens aux programmes.

Le PGMR prévoyait qu'une somme totale de cinq dollars par porte serait dépensée par les municipalités et la CMQ en activités de communication. Même si ce montant n'a pas été atteint, d'importants efforts ont été consentis pour accroître la sensibilisation du public à la nécessité d'une plus saine gestion des matières résiduelles et pour fournir de l'information aux résidents sur les divers services municipaux offerts.



Dans chacun des huit arrondissements de la Ville de Québec, un calendrier annuel présentant l'horaire des collectes de matières recyclables, d'ordures et de résidus verts est distribué à tous les foyers. De plus, par le biais du journal *Ma Ville Mon arrondissement*, la Ville transmet également de l'information générale sur les diverses collectes. Des articles sur les nouveaux services et sur les dossiers d'actualité en lien avec les matières résiduelles y sont également présentés.

Toute cette information est également disponible sur le site Internet de la Ville. Un outil de recherche permet aux résidents de connaître l'horaire des différentes collectes en fonction de leurs adresses civiques. Des pages d'information sur les matières organiques et les matières recyclables permettent de renseigner la population sur les débouchés et le devenir des matières collectées. D'autres informations sur les programmes d'aide financière à l'achat de composteurs domestiques ou sur les lignes téléphoniques Info-Collecte et Info-Compost permettent à la Ville d'entrer directement en contact avec les citoyens et de les conseiller efficacement.

La Ville de Québec réalise également, de manière récurrente, des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en lien avec les dix programmes qu'elle administre (réduction à la source, matières recyclables, matières organiques, écocentres etc.). Parmi celles-ci, mentionnons les nombreuses activités de la Semaine québécoise de réduction des déchets dont l'annonce d'un programme de récupération et de réduction à la source auprès des employés municipaux, activités pour lesquelles la Ville de Québec a obtenu une mention provinciale en 2007. De nombreuses formations sur le compostage domestique ont été offertes aux citoyens. La Ville profite également du lancement de nouveaux services pour en faire la promotion. Les organismes communautaires et environnementaux de la région sont régulièrement impliqués dans l'élaboration et la diffusion des principales campagnes.

Dans le cas des MRC de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de La Jacques-Cartier, l'information aux citoyens est principalement assurée grâce à la remise d'un calendrier annuel de collecte. Des rappels



sont régulièrement réalisés dans les journaux municipaux. Des articles provenant des MRC ou des municipalités y paraissent mensuellement afin de sensibiliser les citoyens aux problématiques liées à la gestion des matières résiduelles.

Des séances de formation sur le compostage domestique sont réalisées annuellement dans chacune des MRC. À l'Île d'Orléans, la MRC offre également aux jeunes des camps de jour des formations sur le vermicompostage. Stoneham fait la promotion de son écocentre. Plusieurs autres initiatives locales permettent d'informer les citoyens sur les divers programmes mis en place par les municipalités. Des projets de campagnes spécialisées sur les différentes filières sont également prévues pour 2008 afin d'élargir le public touché.

Soulignons enfin que la municipalité de Lac-Beauport imprime maintenant son journal sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées.

Campagne métropolitaine

L'essentiel des activités de sensibilisation et de communication de la CMQ a porté sur le « **R**éemploi », un des 3R pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du PGMR.

À l'automne 2005, la CMQ publiait un *Bottin du réemploi* afin d'informer les citoyens sur les lieux où ils pouvaient se départir écologiquement d'objets encore en bon état mais devenus inutiles pour eux.

À l'automne 2006, la CMQ décidait de faire un pas de plus pour favoriser le réemploi en lançant sa campagne *Soyez futé. Achetez usagé!* Elle désirait ainsi rappeler aux 590 000 citoyens de son territoire qu'il était à la fois possible, facile et avantageux de concilier protection de l'environnement et saine gestion de ses dépenses personnelles. Les objectifs de cette campagne étaient multiples : donner une seconde vie à certains biens de consommation courante en incitant les citoyens à faire l'achat de biens usagés, réduire la quantité d'objets destinés à l'élimination et allonger d'autant la vie utile de l'incinérateur et du site d'enfouissement, favoriser la préservation des ressources naturelles, aider les citoyens à réaliser des économies substantielles et favoriser le développement des entreprises d'économie sociale.



En février 2007, la CMQ rendait public le tout nouveau guide *Achetez usagé!* Ce dernier répertorie près de 200 entreprises privées et d'économie sociale où les citoyens peuvent se procurer, à bons prix, une foule de biens usagés de consommation courante. Fruit d'une étroite collaboration entre la Communauté métropolitaine de Québec, les 27 municipalités comprises sur son territoire Rive-Nord et le milieu du réemploi, le guide *Achetez usagé!* a été imprimé à 300 000 exemplaires. Distribué dans chacun des 270 000 foyers du territoire, *Achetez usagé!* peut également être obtenu dans les bibliothèques municipales, les hôtels de ville, les bureaux d'arrondissement, les municipalités régionales de comté et les partenaires du réemploi.

Simultanément, une intense campagne de relations médias permettait de faire connaître les avantages environnementaux, sociaux et économiques du réemploi et incitait les familles à consulter le guide qu'elles étaient sur le point de recevoir à la maison. La télévision, la radio, les quotidiens, les hebdos, des journaux municipaux ainsi que plusieurs publications spécialisées ont traité du guide *Achetez usagé!*

En février 2007, des placements publicitaires dans les quotidiens de la région métropolitaine de Québec, dans les hebdomadaires régionaux ainsi que dans trois stations radio ont à leur tour permis de mousser la campagne *Soyez futé. Achetez usagé!* Pendant trois semaines en avril et trois autres en octobre, 135 autobus du Réseau de transport de

la Capitale ont rappelé aux citoyens les vertus du réemploi.

Finalement, dans le cadre de la *Semaine québécoise de réduction des déchets* d'octobre 2007, le tout nouveau site Internet www.reduiremesdechets.com était mis en ligne et remplaçait le site www.pgmr.info. Conçu pour les citoyens de la région, il permet d'avoir accès à une version régulièrement mise à jour du *Bottin du réemploi* et du guide *Achetez usagé !* En plus de présenter une série de bons coups réalisés par les municipalités et les entreprises de la région, ce nouvel outil donne accès à une série de trucs et astuces, aux hyperliens vers les sections appropriées des sites Internet de chacune des 27 municipalités du territoire ainsi qu'à un important centre de documentation. Il est également prévu d'inclure l'actuel bilan sur ce site Internet, visité par près de 10 000 internautes à chaque mois.



4 LE BILAN QUANTIFIÉ DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les nombreuses mesures mises en place par les municipalités et MRC du territoire ont permis une augmentation substantielle des quantités de matières détournées de l'élimination, puis valorisées (tableau 2). Le taux de diversion[3] est ainsi passé de 22 % en 2002 à 43 % en 2007 sur l'ensemble du territoire de la CMQ Rive-Nord. L'essentiel de cette hausse s'est produit entre 2005 et 2007, la quantité de matières valorisées passant alors de 60 221 à 111 243 tonnes, une augmentation de 85 % en deux ans.

[3] Le taux de diversion mesure la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité de matières gérées (valorisées+éliminées) sur un territoire donné. Il s'agit du seul indicateur fiable et mesurable qu'il soit possible d'utiliser en considérant les données disponibles auprès des instances municipales. Le choix de l'utilisation du taux de diversion comme mesure de performance s'explique également par le fait qu'il évite d'avoir recours à des hypothèses de répartition et à des estimations provenant des caractérisations. Soulignons que Recyc-Québec utilise également depuis peu cette mesure de performance après avoir abandonné la notion de potentiel de valorisation. Le taux de diversion pour l'ensemble du Québec est évalué à 48 % en 2006 par Recyc-Québec. Il est à noter que, à la différence du taux calculé par la CMQ, ce taux provincial moyen englobe une partie des matières provenant des industries, commerces et institutions (ICI).

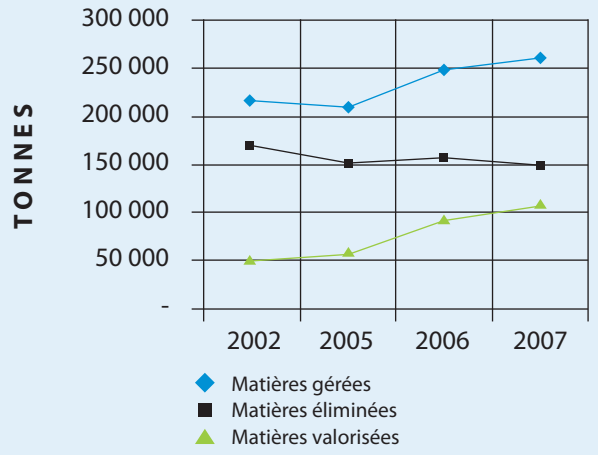
TABLEAU 2
BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 2002 À 2007 (tonnes)

	2002	2005	2006	2007
Matière gérée	217 686	210 145	248 287	259 239
Matière éliminée	168 762	149 924	154 846	147 995
Matière valorisée	48 924	60 221	93 441	111 243
Taux de diversion	22 %	29 %	38 %	43 %
Population	575 443	582 737	584 546	585 897
TONNES PAR PERSONNE PAR ANNÉE				
Matière gérée	0,38	0,36	0,42	0,44
Matière éliminée	0,29	0,26	0,26	0,25
Matière valorisée	0,09	0,10	0,16	0,19

D'importants progrès ont donc été réalisés par les municipalités de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord au cours des dernières années. Les quantités éliminées ont été fortement réduites et les quantités valorisées ont plus que doublé entre 2002 et 2007 (graphique 1). Des efforts importants ont été déployés au niveau des matières recyclables et des encombrants. Les efforts des années à venir devraient être davantage axés sur la valorisation des matières organiques ainsi que sur la réduction à la source.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS GÉRÉES, ÉLIMINÉES ET VALORISÉES, 2002 À 2007

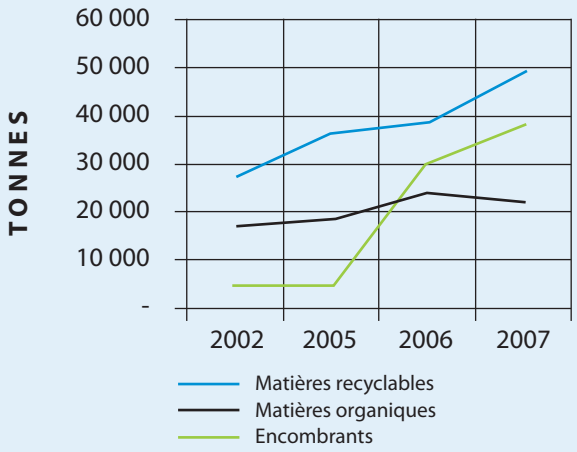


Deux mesures ont particulièrement contribué à cette hausse du taux de diversion. Les améliorations apportées à la collecte sélective ont entraîné une augmentation de 84 % des quantités de matières recyclées (graphique 2). Parallèlement, l'implantation ou la modernisation des écocentres a permis de quadrupler en cinq ans la quantité d'encombrants valorisés.

Seule ombre au tableau, les quantités de matières organiques valorisées ont peu progressé (28 %) depuis l'entrée en vigueur du PGMR. Compte tenu

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION PAR TYPE DE MATIÈRE, 2002 À 2007



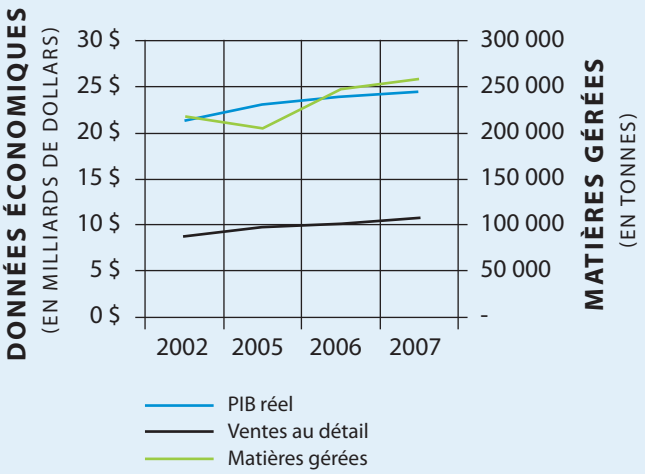
du fait que ces dernières constituent plus de 40 % des matières résiduelles générées au cours d'une année, ce phénomène a considérablement ralenti la progression du taux global de diversion observable sur le territoire. Pour que les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* soient atteints (taux global de valorisation de 60 %), des efforts supplémentaires devront être consentis en cette matière.

L'importante période de croissance économique vécue par la région métropolitaine de Québec a pour sa part eu comme conséquence une augmentation accélérée de la consommation de biens, donc de la quantité de matières résiduelles gérées par le secteur municipal (graphique 3). De 2002 à 2007, le PIB réel progressait de 15 % alors que les ventes au détail augmentaient de 26 %. Durant cette même période, les 27 municipalités du territoire ont eu à faire face à une augmentation de 19 % des quantités de matières résiduelles à gérer (tableau 2). Cette corrélation entre croissance économique et génération des matières résiduelles est observée partout au Québec[4].

[4] Voir à ce sujet le *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec* produit par Recyc-Québec.

GRAPHIQUE 3

RELATION ENTRE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LE TONNAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉRÉES, 2002 À 2007



Certaines mesures de réduction à la source prévues au PGMR avaient bien pour objectif de permettre une diminution des quantités de matières gérées sur le territoire. Trop peu nombreuses et souvent difficiles d'application dans un contexte de forte croissance économique, ces mesures se sont dans les faits avérées insuffisantes.

TABLEAU 3

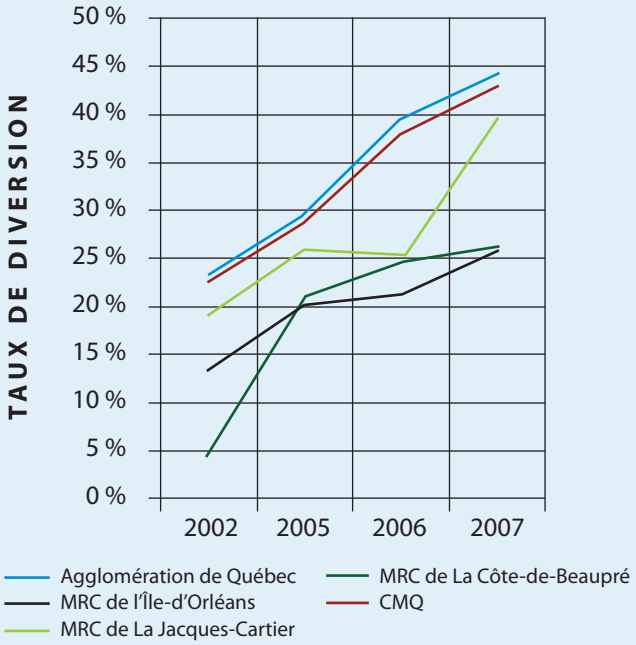
QUANTITÉ ET TAUX DE DIVERSION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉRÉES EN 2007, PAR TERRITOIRE

	CMQ		MRC DE LA JACQUES-CARTIER		MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ		MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS		AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC	
	Tonnes	Td*	Tonnes	Td*	Tonnes	Td*	Tonnes	Td*	Tonnes	Td*
Matières recyclables	49 792		3 971		2 461		648		42 712	
Matières organiques	22 319		422		300		223		21 373	
Encombrants	38 804		1 505		26		0		37 273	
RDD	329		23		12		2		292	
TOTAL VALORISÉ	111 243	43 %	5 921	40 %	2 799	27 %	873	26 %	101 650	44 %
Incinération et enfouissement	147 995		9 051		7 729		2 440		128 775	
TOTAL GÉRÉ	259 239		14 972		10 528		3 313		230 425	

** Td : Taux de diversion*

GRAPHIQUE 4

ÉVOLUTION DU TAUX DE DIVERSION PAR TERRITOIRE, 2002 À 2007



Ce portrait régional est fortement influencé par la situation vécue dans l'agglomération de Québec (Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures), cette dernière comptant en effet pour 90 % de la population globale du territoire de la CMQ Rive-Nord. L'annexe présentée à la fin de ce *Bilan 2007* fait état de la performance détaillée de chaque municipalité.

5 LES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'année 2007, les coûts nets de gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités s'élèvent à 38,9 millions de dollars. Par rapport à l'année 2002, il s'agit d'une augmentation de 5,3 millions de dollars, soit plus de 15,7 % de croissance en cinq ans. Cette augmentation est entièrement assumée par les municipalités puisque les nouveaux revenus découlant de l'entrée en vigueur des lois 102 (compensation pour la collecte sélective) et 130 (redevance à l'élimination) ont été retranchés de l'augmentation générale des coûts (tableau 4).

Au cours des prochaines années, avec la mise en place des mesures prévues au PGMR pour la valorisation des matières organiques, ces coûts de gestion pourraient atteindre 47 millions de dollars par année, soit 13,4 millions de dollars de plus qu'en 2002. Exprimé en pourcentage, cela signifierait une augmentation de 39,9 % des coûts municipaux si les revenus issus des lois 102 et 130 demeuraient inchangés.

TABLEAU 4

LES COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2002	2007*	AUGMENT. 2002-2007
	Millions $	Millions $	Millions $
Coûts de gestion	33,6	44,9	11,3
Revenus applicables (Lois 102 et 130)	0	6,0	6,0
Coûts nets	33,6	38,9	5,3

** Excluant les coûts relatifs aux mesures de valorisation des matières organiques prévues au PGMR.*

Le gouvernement provincial prévoyait, lors de l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la mise en place de mesures d'aide financière pour faciliter la mise en œuvre des divers PGMR. Deux mesures sont aujourd'hui disponibles. Elles sont gérées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que par Recyc-Québec.

La première prévoit une compensation partielle (50 %) des dépenses municipales liées à la collecte sélective (Loi 102). Par ce moyen, la responsabilité financière de la récupération est partagée entre les municipalités et les producteurs des matières recyclables ciblées (contenants de verre, de métal et de plastiques, médias écrits et imprimés). La redistribution des sommes rétroactives à mars 2005 a débuté en 2007. Dans la pratique, les montants d'argent retournés aux municipalités du territoire représentent 37 % des frais liés à la collecte des matières visées. Au cours de l'année 2007, 1,8 millions de dollars ont ainsi été retournés à l'une ou l'autre des 27 municipalités du territoire de la CMQ Rive-Nord. Par ailleurs, l'entente fiscale intervenue entre le monde municipal et le gouvernement du Québec prévoit que ce pourcentage pourra éventuellement être porté à un maximum de 100 %. Des critères de performance serviront alors à répartir les compensations remises aux municipalités, celles ayant un taux de récupération plus important pouvant profiter d'une compensation plus grande.

La deuxième mesure de financement en place consiste à redistribuer aux municipalités la redevance à l'élimination (Loi 130) gérée par le MDDEP. Depuis 2006, une taxe de 10 dollars, indexable annuellement, est en effet appliquée à chaque tonne éliminée (incinérée ou enfouie). Les montants ainsi recueillis par le Ministère sont retournés, dans une proportion de 85 %, aux municipalités du Québec en fonction de leur population. En 2007, 4,2 millions de dollars ont ainsi été versés aux municipalités de la région. Éventuellement, des critères de performance, en voie d'élaboration, seront utilisés par le MDDEP pour partager les sommes versées. Ces critères inciteront les municipalités du Québec à réduire leur recours à l'élimination.

6 LES PROJETS ET OBJECTIFS POUR L'ANNÉE 2009

Tel qu'évoqué précédemment, une partie sustantielle des efforts que devront bientôt consentir les municipalités portera sur la valorisation des matières organiques. D'autres mesures susceptibles de réduire la quantité d'encombrants éliminés seront également mises en place. La réglementation municipale sera ajustée en conséquence. Des campagnes de sensibilisation de la population devront accompagner chacune de ces mesures. Enfin, la Communauté métropolitaine de Québec travaille actuellement à la mise en place d'un tableau de bord métropolitain, lequel fournira aux citoyens un portrait statistique annuel de l'état d'avancement des diverses mesures prévues au PGMR et aux responsables municipaux, un outil de travail indispensable.

TABLEAU 5

ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSÉES POUR L'ANNÉE 2009

MESURES	AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC	MRC DE LA JACQUES-CARTIER	MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	CMQ
Matières recyclables					
Augmentation de la population desservie	X	Déjà fait	Déjà fait	Déjà fait	
Étude pour sélectionner les ICI qui seront desservis par la collecte municipale	X	Déjà fait	Déjà fait	Déjà fait	
Matières organiques					
Subventions à l'achat de composteurs domestiques	En cours	En cours		En cours	
Sélection de la technologie de compostage	X	X	X	X	X
Encombrants et RDD					
Mise en œuvre de la table de travail sur le financement des entreprises d'économie sociale	Déjà fait				
Implantation d'écocentres	X	En cours	En cours	En cours	
Offrir un ou des dépôts de RDD	X	En cours	En cours	En cours	
Diriger les collectes d'encombrants vers la récupération		Déjà fait	X	X	
Boues de fosses septiques et organiques					
Implantation de la collecte municipale des boues de fosses septiques	Déjà fait	Déjà fait	En cours	En cours	
Politiques et réglementations					
Implantation de politiques internes de réduction, de récupération, d'approvisionnement et de mise en valeur lors de chantier	En cours	En cours	X	X	X
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les matières recyclables aux ordures	À évaluer	En cours	En cours	En cours	
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les RDD aux ordures	Déjà fait	En cours	En cours	En cours	
Adoption de règlements municipaux interdisant de jeter les résidus verts aux ordures	En cours	En cours	En cours	En cours	
Communication					
Communication visant la sensibilisation et l'information sur les services	X	En cours	En cours	En cours	
Communication sur le PGMR (bilan et suivi)					X
Suivi					
Développement et implantation du système de suivi du PGMR					X
Étude sur le taux de participation et de satisfaction des citoyens					X
Étude sur les indicateurs de réduction à la source					X

CONCLUSION

Après moins de trois ans de mise en œuvre du PGMR, les municipalités du territoire peuvent, à juste titre, revendiquer quelques succès certains. La trentaine de mesures mises en place ou en voie de l'être au 31 décembre 2007 ont permis de faire passer le taux de diversion des matières résiduelles de 22 % à 43 %, réduisant d'autant le recours à l'incinération et à l'enfouissement. Cette performance est grandement attribuable aux avancées réalisées en matière de valorisation des matières recyclables, des encombrants et des matériaux de construction résidentiels.

Pour que la région métropolitaine de Québec, et à bien des égards le Québec en entier, puisse atteindre les objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, des efforts supplémentaires devront cependant être consentis, particulièrement dans le domaine de la mise en valeur des matières organiques, lesquelles représentent plus de 40 % des matières résiduelles totales.

Outre le développement de consensus sociaux sur le sujet et le choix des technologies à privilégier dans un contexte parfois fortement urbanisé, parfois rural, du territoire, la valorisation des matières organiques implique obligatoirement l'accès à des revenus supplémentaires provenant des autres gouvernements

En effet, le bilan régional des coûts de la gestion des matières résiduelles démontre l'importance de ce poste budgétaire pour les 27 municipalités du territoire. Les compensations financières octroyées à ce jour par le gouvernement du Québec sont largement insuffisantes et ne comblent nullement ni les charges financières déjà encourues par les municipalités pour la mise en œuvre du PGMR ni les nouvelles charges à venir relativement à la construction d'un centre de compostage et à la mise en place d'un système de collecte à trois voies. Des recommandations en ce sens ont d'ailleurs été présentées par la Communauté métropolitaine de Québec à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale en février dernier. La CMQ y revendiquait l'obtention de 100 % de la compensation pour la collecte sélective et la mise en place d'un programme de financement pour l'implantation des infrastructures de la valorisation des matières putrescibles. C'est en effet en ce domaine que les principaux efforts devront porter au cours des années à venir. Seul un appui financier du gouvernement du Québec permettra aux municipalités d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées via le PGMR.

La réalisation du présent *Bilan 2007* a également permis de mettre en lumière d'importantes lacunes en matière de collecte des données nécessaires au calcul des indices de performance. Dans une perspective d'équité entre municipalités, une méthodologie et des mécanismes de suivi officiel, standardisés à l'échelle du Québec, devraient être rapidement mis en place. Les indicateurs retenus par le gouvernement du Québec devront être fixés en concertation avec l'ensemble des municipalités et des intervenants du milieu.



ANNEXE 1

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES GÉRÉES, ÉLIMINÉES ET VALORISÉES AINSI QUE DU TAUX DE DIVERSION, PAR MUNICIPALITÉ, 2002 À 2007

	MATIÈRES GÉRÉES		MATIÈRES ÉLIMINÉES		MATIÈRES VALORISÉES		TAUX DE DIVERSION	
	2002	2007	2002	2007	2002	2007	2002	2007
Agglomération de Québec	200 483	230 425	153 656	128 775	46 827	101 650	23 %	44 %
MRC de l'Île-d'Orléans*	2 748	3 313	2 394	2 440	354	873	13 %	26 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	6 462	10 528	6 184	7 729	278	2 799	4 %	27 %
Boischâtel	1 196	1 992	1 026	1 381	170	611	14 %	31 %
Château-Richer	912	1 473	904	1 141	8	332	1 %	31 %
L'Ange-Gardien	706	1 124	1 026	1 381	59	304	8 %	27 %
Ste-Anne-de-Beaupré	642	916	616	635	26	282	4 %	31 %
St-Ferréol-les-Neiges	1 174	1 877	1 162	1 497	12	380	1 %	20 %
St-Joachim	336	547	334	392	2	155	1 %	28 %
St-Tite-des-Caps	365	709	365	567	0	142	0 %	20 %
Ville de Beaupré	1 130	1 891	1 129	1 297	1	594	0 %	31 %
MRC de La Jacques-Cartier	7 992	14 972	6 527	9 051	1 465	5 921	18 %	40 %
Lac-Beauport	1 882	3 093	1 460	1 828	422	1 264	22 %	41 %
Lac-Delage	186	232	127	141	59	91	32 %	39 %
Ste-Brigitte-de-Laval	1 028	1 828	878	1 346	150	481	15 %	26 %
Ste-Catherine, Fossambault, Shannon, Lac-St-Joseph	2 640	5 130	2 224	2 965	416	2 165	16 %	42 %
St-Gabriel-de-Valcartier	506	870	389	557	117	313	23 %	36 %
Stoneham	1 751	3 821	1 450	2 214	301	1 606	17 %	42 %
Total CMQ	217 686	259 239	168 762	147 995	48 924	111 243	22 %	43 %

** À l'Île-d'Orléans, la responsabilité municipale de la mise en œuvre du PGMR a été confiée à la MRC. Toutes les statistiques relatives à ce territoire ont donc été compilées à ce niveau uniquement.*

La Communauté métropolitaine de Québec
est un organisme de planification
et de coordination qui regroupe 28 municipalités
comptant une population de 730 000 habitants.
Ses compétences obligatoires touchent
principalement l'aménagement du territoire,
le transport métropolitain, l'environnement
et la gestion des matières résiduelles.

100%
FSC
SW-COC-1501



Communauté métropolitaine de Québec

1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6

Téléphones : 418 641-6249
Télécopieur : 418 641-6545
Courriel : info@cmquebec.qc.ca
www.cmquebec.qc.ca
www.reduiremesdechets.com